

Certificat de vie

La loi sur la fondation de la thalidomide vous donne la possibilité de déposer une demande de pension de thalidomide auprès de la fondation de la thalidomide. Pour ce faire, vous devez présenter - outre les formulaires de demande - le formulaire « certificat de vie » dûment rempli.

Procédure

Veillez prendre rendez-vous auprès de votre bureau de la population, de votre bureau d'enregistrement ou de votre bureau des citoyens. Le sceau et la signature du bureau attestent que vous êtes vivant au moment de la présentation du formulaire. Pour vous présenter en personne, veuillez vous munir de votre carte d'identité en cours de validité.

Remarque: il est possible que vous deviez payer des frais administratifs pour les attestations. Nous ne pouvons malheureusement pas vous rembourser les frais éventuels.

Information pour le bureau du citoyen, le bureau d'enregistrement et le bureau du citoyen

En tant que collaborateur/trice du bureau du citoyen, du bureau d'enregistrement ou des bureaux du citoyen, vous apportez votre soutien à la fondation Conterganstiftung par le biais de l'entraide administrative.

Veillez remplir le certificat de vie, le signer et le sceller. Vous pouvez également remettre un certificat de résidence ou un extrait du registre de la population.

Nous vous remercions expressément de votre soutien.

Exceptions nationales

Dans des cas exceptionnels, votre médecin traitant est également autorisé à remplir le certificat de vie. Le cachet et la signature attestent que vous êtes en vie au moment où vous présentez le formulaire, par exemple lorsque

- êtes malade et alité ou
- le bureau de la population, le bureau d'enregistrement ou le bureau des citoyens dont vous dépendez ne dispose pas d'un accès sans barrière / adapté aux personnes handicapées.

Exceptions à l'étranger

Si vous vivez à l'étranger et qu'aucune ambassade ou aucun consulat allemand n'est joignable, vous pouvez par exemple vous adresser aux institutions suivantes:

- Brésil : bureau d'enregistrement des électeurs
- l'Espagne : Gestorias
- Grande-Bretagne et Irlande: Notariats

Remarque: Si vous travaillez aux Pays-Bas et que vous résidez en Allemagne, vous pouvez vous rendre au bureau du citoyen, au bureau d'enregistrement ou au bureau du citoyen le plus proche.

Bases légales

- § 12 Conterganstiftungsgesetz (ContStifG) - Personnes ayant droit aux prestat
- § 13 ContStifG - Type et étendue des services
- § 16 ContStifG - Le déroulement de la procédure
- § 4 Verwaltungsverfahrensgesetz (VwVfG) - Obligation d'assistance administrative
- § 5 VwVfG - Conditions et limites de l'assistance administrative
- § 18 Bundesmeldegesetz (BMG) - Certificat d'enregistrement

Qui vous conseille?

Les collaborateurs du domaine de prestations se tiennent à votre disposition pour vous conseiller en fonction de vos besoins sur cette thématique complexe.